298825 - Comment lever les deux mains dans la prière et que faire en cas d’erreur?

question

J’ai prié mais au moment de me redresser après la génuflexion, je n’ai pas levé ma main jusqu’à mon épaule ou oreille car je l’ai maintenue en dessous. Quand je m’en suis rendu compte , j’ai corrigé la position de ma main.La prière ainsi faite est-elle correcte?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, on trouve dans la Sunna prophétique que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) levait ses mains en quatre situations: au moment de la prononciation du takbiir d’entrée, au moment de procéder à la génuflexion, au moment de s’en redresser, au moment de passer des deux premières rakaa suite à l’invocation (tashahoud) de milieu de prière. Cela s’atteste dans ce hadith rapporté par al-Boukhari (739) d’après Nafee selon lequel Ibn Omar avait l’habitude , chaque fois qu’il commençait la prière, de prononcer le takbiir en levant ses mains. Il en faisait de même quand il allait effectuer la génuflexion. Quand il disait :Allah a entendu celui qui Le loue, il levait ses mains. Quand il se relevait après les deux premières rakaa, il en faisait de même.Ibn Omar attribuait cette façon de prier au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)

Cheikh Ibn Outaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: On lève les mains en quatre situations : au moment de prononcer le takbiir d’entrée, au moment de procéder à la génuflexion, au moment de s’en redresser et au moment de passer des deux premières rakaa. Extrait d’ach-Charah al-Moumtie (3/214).

S’agissant de comment lever les mains, une version précise qu’on les porte au niveau des épaules. Une autre dit qu’il faut les porter jusqu’aux extrémités des oreilles. A ce propos , Abdoullah ibn

Omar dit: J'ai vu que quand le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) se mettait à prier , il levait ses mains au point de les placer au niveau de ses épaules. Il en faisait de même quand il prononçait le takbiir précédent la génuflexion et quand il s'en redressait. Il disait : Allah a entendu celui qui Le loue. Mais il ne le faisait pas quand il se prosternait. (Cité par al-Boukhari,736 et par Mouslim, 390).On a reçu de Malik ibn al-Houwayrith que quand le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) prononçait le takbiir d'entrée, il levait ses mains jusqu'au niveau de ses oreilles. Quand il se redressait de la génuflexion, il levait ses mains jusqu'au niveau de ses oreilles. Quand il se redressait de la génuflexion, il disait : Allah a entendu celui qui Le loue en faisant le même geste avec ses mains. » Rapporté par Mouslim (391)

Cela étant, les avis des ulémas ont divergé à propos de la manière de lever les mains. Les uns soutiennent qu'on les lèves jusqu'à la proximité des épaules. C'est -à- dire que les paumes se trouvent proches de ce niveau. C'est l'avis d'Omar ibn al-Khattab , de son fils, d'Abou Hourayrah (P.A.a) C'est encore l'avis de Chafii retenu par ses disciples. C'est la doctrine de Malik, d'Ahmad , d'Isaac et d'Ibn al-Moundhir, d'après ce qui est cité dans al-Madjmou (3/307).

Abou Hanifa soutient qu'on lève les mains jusqu'au niveau des oreilles. Une version d'Ahmad permet de choisir l'un des deux avis puisqu'aucun n'est meilleur que l'autre. C'est l'avis rapporté et approuvé par Ibn al-Moundhir de certains spécialistes du hadith. Pour al-Albani c'est cela qui est vrai.Les deux avis sont conformes à la Sunna. C'est ce qu'a retenu bon nombre de nos ulémas reconnus tels Ali al-Qaari, et le Hanfite as-Sindi. Voir la version originale de Sifatou Slaain-Naviy sallaAllahou alyhi wa sallam par al-Alabani (1/202).

Deuxièmement, lever les mains pendant la prières dans les situations sus mentionnées fait parties des recommandations fondées sur la Sunna. A ce propos, on lit dans l'Encyclopédie juridique (27/95) ce qui suit: Les chafiites et les Hanbalites conviennent qu'il est institué de lever ses mains au moment de procéder à la génuflexion et au moment de se redresser puisque cela fait partie des pratiques recommandées par la Sunna. Pour as-Souyouti, le geste est sûrement reçu du Prophète (Bénédiction et saut soient sur lui) par l'entremise de cinquante compagnons.

L'abandon d'une pratique qualifiée de Sunna n'a aucune incidence sur la validité de la prière. Si le

prieur ne levait pas ses mains, cela n’aurait aucun effet sur la validité de sa prière. Mais il aurait omis l’une des sunnas de la prière et se serait privé de sa récompense.

Lever les mains avec une certaine négligence dans la manière de le faire , à l’instar de ce qui vous est arrivé est bien moins grave que l’abandon pur et simple du geste. Dès lors, l’erreur légère que vous aves commise à propos de la manière de lever les mains et la correction que vous y avez apportée n’affectent pas votre prière.

C’est pourquoi nous vous conseillons de ne pas exagérer dans la manière de lever vos mains. Si vous voyez que vos mains n’ont pas complètement atteint le niveau des épaules , ne les levez pas une nouvelle fois car cela pourrait vous plonger dans des obsessions et des soupçons. Ce qui pourrait entrainer inutilement la répétion des actes de la prière, acte plus grave que le seul écart dans la manière de lever ses mains.

Allah le sait mieux.